



**ELANews**



**NEWS**

TRIMESTRIEL DE LA EUROPEAN LIFT ASSOCIATION

**CONTENU**

- Editorial par Philippe Lamalle:  
Le monde devrait être un village .1/2

---

- Interview : William Orchard:  
Ce qu'apporte EEA .....2/3

---

- Approche globale: la longue marche de  
l'acceptation globale des produits 4/5

---

- Build-for-All: Lancement officiel et  
session - intergroupes au Parlement  
européen de Strasbourg .....8/9

---

- La nouvelle Directive Machines:  
une présentation succincte .....6

---

- En bref:
  - Les pictogrammes ISO: une nouvelle  
brochure pour illustrer le SNEL ....7
  - Varsovie: congrès pour promouvoir  
le SNEL .....7
  - Liftinstituut & Efectis promeuvent  
la norme EN 81-58 .....10
  - Nouvelle convention des Nations  
Unies sur les handicapés & Nouvel  
effort d'information sur les règles  
anti-trust .....10



**Philippe Lamalle**  
(Président de l'ISO/TC178)



# LE MONDE DEVRAIT ÊTRE UN VILLAGE

**EDITORIAL** La sécurité des ascenseurs et des escaliers mécaniques est une priorité de tous les fabricants et installateurs au monde. C'est le même souci qui pousse les gouvernements du monde entier à imposer une surveillance efficace des marchés et à s'assurer que les technologies les plus récentes sont appliquées. Cette application du « state-of-the-art », des technologies les plus avancées, se retrouve dans les normes de l'industrie, que ce soit les normes ISO au niveau global, ASME en Amérique du Nord, JIS au Japon ou CEN en Europe, ou encore les standards liés aux normes CEN en Russie, les standards appliqués dans la plus grande partie de la zone Asie-Pacifique, en Afrique du Sud ou en Amérique du Sud. Le but ultime est évidemment la sécurité absolue des utilisateurs des ascenseurs et escaliers mécaniques, mais aussi des techniciens de l'industrie appelés à travailler sur ces installations. Nos produits

constituent les moyens de transport les plus sûrs au monde et doivent le rester.

Cependant, il reste une vaste zone d'amélioration, qui s'est dessinée plus clairement au cours de ces dernières années: c'est l'harmonisation des normes et standards de qualité du monde entier; ce qui signifierait une plus grande qualité des produits et de leurs composants, améliorant encore la sécurité des utilisateurs et des techniciens de l'ascenseur. Les questions d'accessibilité (en ce compris l'évacuation des bâtiments en cas d'incendie ou de toute autre situation d'urgence) seraient mieux comprises par tous les citoyens. Enfin, l'harmonisation des standards au niveau global signifierait une rationalisation des coûts dans la production des composants et l'installation des équipements partout dans le monde.

Pour prendre un exemple précis: pourquoi un composant de sécurité spécifique



comme un mécanisme de sécurité, devrait-il avoir trois listes de spécifications différentes, avec des valeurs différentes, exprimées de plus en kg et mm ou en livres et pouces ? La même approche dans toutes les parties du monde signifierait la levée de toutes les barrières au commerce global. D'une certaine manière, nous sommes déjà très avancés sur cette voie, dans la mesure où le monde est dominé par trois familles de normes seulement. La tâche à accomplir, qui nécessite le soutien de tous les partenaires impliqués, impose la définition préalable et l'introduction d'Exigences Essentielles de Sécurité qui soient globales, acceptées par tous sur tous les continents et accompagnées de Paramètres Globaux de Sécurité. Toute déviation de ces paramètres globaux de sécurité, devrait se faire par l'application de

Procédures Globales de Vérification de Conformité.

Les spécialistes de tous les continents, qui se réunissent au sein des différents groupes de travail du comité technique 178 de l'ISO (le comité technique qui travaille sur les ascenseurs et les escaliers mécaniques) ont entamé l'échange d'idées sur la question et sont occupés à préparer le travail lui-même. Philippe Casteleyn, membre du Comité des Codes et Standards d'ELA est également un membre de l'ISO/TC178/WG4. Il a rédigé un article sur le sujet de l'acceptation des produits globaux dans ce numéro de votre NEWS. C'est une première introduction au sujet.

La tâche est devant nous et l'industrie européenne de l'ascenseur devrait en entendre parler de plus en plus dans les

années qui viennent. L'avenir de la standardisation est en jeu. Cela concerne toutes les entreprises du secteur, les grandes comme les petites, tout comme les fabricants de composants et les sociétés de maintenance. Tous ont intérêt à ce que le marché soit le plus ouvert possible pour leurs produits. C'est un défi très ambitieux, pour lequel nous avons besoin du soutien de tous en Amérique, en Asie et en Europe. Les premiers résultats sont encourageants et je suis optimiste. Mettons-nous au travail pour faire du monde un village, également dans le domaine de la sécurité des ascenseurs et des escaliers mécaniques.

**Philippe Lamalle**  
Président ISO/TC178

## INTERVIEW

### Rencontre avec William Orchard, Président de EEA: Quelle est la contribution européenne de la European Elevator Association ?



*La European Elevator Association (EEA) est un Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE), à ne pas confondre avec EEA, le nom en anglais pour European Economic Area (Espace Economique Européen), qui est l'entité regroupant l'Union Européenne et les derniers pays encore membres de l'EFTA, l'Association Européenne de Libre Echange. La liste se limite aujourd'hui à la Norvège, au Lichtenstein et à l'Islande (la Suisse est absente de tous ces fora). La European Elevator Association, EEA, est membre active d'ELA, la European Lift Association, qui a été choisie comme le vecteur principal de communication de l'industrie vers tous ses partenaires de travail, particulièrement la Commission Européenne, le plus important pour nous. Avec quatre membres au Conseil d'Administration d'ELA, EEA participe activement à l'orientation des activités de l'association des ascensoristes. Nous avons demandé à William*

*Orchard, le Président de EEA, de nous donner sa vision des développements européens pour l'industrie européenne de l'ascenseur et de l'escalator en 2006.*

W.O.: Cela peut paraître amusant de considérer que la European Elevator Association a précédence sur le «European Economic Area» (Espace Economique Européen), mais nous aurions dû nous opposer à l'utilisation de ces initiales lorsque les gouvernements de l'Union Européenne et de la Zone de Libre Echange EFTA ont décidé de créer l'Espace Economique Européen ! Ce n'est pas grave, redevenons sérieux.

Comment EEA voit-il les derniers développements dans le monde de l'ascenseur et de l'escalier mécanique en 2006? Très bien en fait. L'année 2006 a été marquée par une belle activité, et a permis d'enregistrer des progrès sur plusieurs questions qui intéressent notre industrie.

Tout d'abord, l'application de la norme de sécurité pour les ascenseurs existants, connue sous le vocable SNEL (EN 81-80) progresse lentement en Europe. Un nouveau pays a décidé de légiférer en la matière au printemps 2006: l'Autriche. Ce pays rejoint la France, la Belgique, l'Espagne et l'Italie. Ajoutons que l'Allemagne dispose déjà de sa législation transposant la directive sur l'utilisation des équipements de travail, qui est la voie choisie en Allemagne pour progresser. Les organismes

notifiés allemands, les TÜV, ont déjà inspecté plus de la moitié du parc d'ascenseurs installés en Allemagne et ont adressé leurs recommandations aux propriétaires en se basant précisément sur la norme EN 81-80. Au Royaume-Uni, notre association d'ascensoristes, LEIA, a effectué le travail de «filtrage» de la législation nationale, pour mettre en évidence les risques que cette même législation ne couvre pas encore. LEIA a de plus organisé une grande campagne d'information sur la norme et le niveau optimal en matière de sécurité que représente la nouvelle norme, transférée dans l'arsenal normatif anglais: BSI-EN 81-80. SNEL progresse également dans d'autres pays européens, avec la Pologne et la Hongrie, prêtes à faire passer de nouveaux textes dans le processus politique. En même temps, nous voyons qu'en France, qui est le premier pays à avoir une date de début d'application pour la législation inspirée du SNEL le 3 juillet 2008, les entreprises ont enregistré un nombre énorme d'appels d'offre dans les derniers mois de 2006. L'industrie de l'ascenseur s'appête à en recevoir encore plus en 2007. Cela exigera



**EUROPEAN ELEVATOR ASSOCIATION**

de la France de former plus de travailleurs spécialisés. La France les prépare d'ailleurs, avec l'introduction d'un nouveau diplôme et d'un programme scolaire dédié aux technologies de l'ascenseur dans les écoles techniques. La première «promotion» de techniciens spécialisés devrait recevoir son diplôme en juin 2007. La première estimation des travaux qu'implique l'application de la nouvelle législation française était de 4 milliards d'€ pour les travaux à effectuer sur le parc vieillissant des ascenseurs français, mais la nouvelle estimation qui vient d'être faite serait plus près des 8 milliards d'€ en 15 ans, avec une plus grande partie des travaux à réaliser au cours des 5 premières années que prévu initialement. Le SNEL progresse donc bien.

D'autre part, le processus d'application choisi pour la norme EN 81-58 (test au feu des portes palières) s'est amélioré, après disparition de la résistance de certains cadres des pompiers et hauts fonctionnaires dans quelques pays européens, où la nouvelle méthode de test n'avait – dans un premier temps – pas convaincu. On n'explique jamais assez. Je suis sûr que nos membres d'EEA qui produisent des portes d'ascenseurs, sont soulagés. Ils peuvent aujourd'hui estampiller leurs portes EN 81-58

et les exporter partout en Europe et là où la norme européenne est aussi d'application.

Plusieurs nouveaux «chantiers» ont également été ouverts, avec des progrès remarquables obtenus sur le front des questions d'Énergie et d'Environnement, au sein du groupe de travail Écologie et Énergie, qui vient de produire la Charte ELA, ainsi que plusieurs «Position Papers» et un Guide en ces matières. Nous savons tous que la consommation énergétique sera dans le collimateur au cours des prochaines années et nous devons contribuer à améliorer notre efficacité en matière de consommation d'énergie des bâtiments, même si l'ascenseur ne représente qu'une fraction très faible de la consommation des bâtiments. Nous voulons être proactifs et participons avec plusieurs universités et centres de recherche à un appel d'offre de la Commission Européenne, pour développer un programme d'efficacité énergétique des ascenseurs. D'excellentes avancées dans le domaine donc.

Nous avançons également sur le projet de formation des techniciens de l'ascenseur en Europe, sur l'essai des ascenseurs hors charge, sur le développement de standards globaux; toutes ces questions sont des sujets à traiter sur

le long terme, qui intéressent au plus haut point notre industrie.

En même temps, EEA s'est fortement impliquée dans la réduction des coûts de fonctionnement de nos deux associations, EEA et ELA, pour s'assurer que nous pouvons obtenir la même efficacité avec moins de moyens. Les deux associations ont déménagé vers de nouveaux locaux, moins coûteux et que tous nos experts qui participent aux comités et groupes de travail organisés dans ces locaux trouvent excellents. En tant que Président d'EEA, je suis heureux des résultats engrangés en 2006 et voudrais remercier les nombreux experts de nos entreprises membres, pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés au travail presté dans ces comités et groupes de travail d'ELA.

EEA est à 100% derrière le travail qui est effectué au sein d'ELA pour le bien de l'ensemble de l'industrie de l'ascenseur et de l'escalier mécanique; que ce soit nos membres de grande taille, les petites et moyennes entreprises ou les fabricants de composants. La visibilité de nos experts à la conférence d'Heilbronn ou à la conférence sur l'Incendie de Bruxelles a été appréciée de tous. Nous sommes tous gagnants! Poursuivons cet excellent travail en 2007.

## L'Union Européenne à 25 s'engage dans une nouvelle convention des Nations Unies sur les Droits de l'Homme pour la protection des personnes handicapées

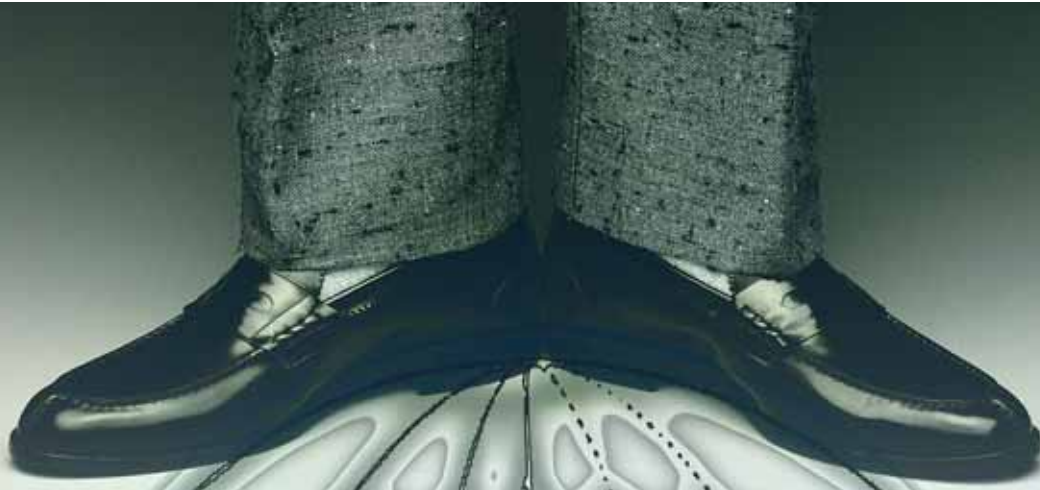
*Bruxelles, le 12 décembre 2006* – La convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, a été adoptée le 12 décembre dernier. C'est un moment historique pour le mouvement européen des personnes handicapées. Cette Convention innove. Non seulement, c'est la première reconnaissance officielle du handicap comme étant une question de Droits de l'Homme, mais c'est également le premier Traité des Droits de l'Homme à être signé par l'Union Européenne en tant qu'entité légale, depuis le début du processus d'intégration de l'Europe.

Tous les hommes et toutes les femmes jouissent des droits fondamentaux. Très souvent, ce principe est loin d'être une réalité quotidienne. Aucun des 25 états membres ne peut prétendre respecter complètement les droits des personnes handicapées, un groupe qui est confronté à la discrimination et au préjudice dans toutes les activités humaines.

C'est la première fois qu'un tel instrument international couvre à la fois les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes handicapées, établissant ainsi un cadre efficace pour la protection des droits de quelques 650 millions de personnes dans le monde. Les pays qui ont ratifié le traité seront désormais obligés légalement de traiter les handicapés comme des personnes dotées de tous les droits, tels que définis dans les 50 articles du texte de la Convention, qui couvre tous les aspects de la vie.

Le Forum Européen des Handicapés (EDF), l'organisation qui représente quelques 50 millions de handicapés dans l'Union Européenne, et qui est un partenaire d'ELA, a joué un rôle clé dans les négociations qui ont mené à l'approbation finale de la convention. Cela va plus loin: le processus d'adoption du Traité constitue une première dans la procédure

onusienne, dans la mesure où les organisations non gouvernementales (ONG) dans le secteur du handicap, provenant de tous les coins du monde, ont représenté le moteur de l'adoption du texte final. *«Je suis très fier et satisfait de l'adoption de la Convention. Je suis fier du rôle que EDF a joué dans tout le processus, en représentant les intérêts des européens souffrant d'un handicap au niveau international, en accroissant leur visibilité. Je suis aussi très satisfait dans la mesure où pour la première fois, le handicap est officiellement reconnu au niveau mondial et par l'Union Européenne comme étant une question de Droits de l'Homme. Cette reconnaissance va entrer dans l'acquis communautaire de l'Europe.»* C'est ce que déclarait Yannis Vardakastanis, le président du Forum Européen du Handicap (EDF) au moment de l'annonce de la ratification du Traité.



# LA LONGUE MARCHÉ VERS UNE ACCEPTATION DES PRODUITS A L'ECHELLE PLANETAIRE & LE LIBRE ECHANGE GLOBAL (GLOBAL FREE TRADE)

La Globalisation est un fait. Personne ne la remettrait en cause dans le domaine des affaires, comme c'est si souvent le cas dans l'arène politique européenne. Le phénomène s'est clairement accéléré grâce au développement rapide des « dragons » économiques asiatiques, menés par la Chine. Mentionnons seulement le fait qu'en 2005, la Chine a installé plus d'escaliers mécaniques que l'ensemble de l'Europe pour la même année. Les produits s'échangent, se vendent et s'installent partout dans le monde. Plusieurs entreprises sont devenues réellement globales dans notre secteur et beaucoup de fabricants de composants ou de firmes de moyenne importance ont suivi le mouvement. Il n'est pas rare de voir des entreprises européennes moyennes exposer leurs produits à Shanghai, développer leurs affaires avec des partenaires latino-américains ou avoir des bureaux de vente sur les 5 continents. Malheureusement, les barrières au commerce existent encore et l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) essaie sans discontinuer de les abattre et promeut le Libre Echange Sans Barrières (Global Barrier Free Trade). Le monde est devenu un village et les instituts de standardisation à l'échelle des pays ou des continents ont des difficultés à suivre le rythme de l'évolution des marchés mondiaux, qui va en s'accéléralant.

L'Europe dispose de ses standards CEN bien structurés. Les Américains de même avec leur famille de normes ANSI et les Japonais ont eux développés leurs normes JIS. Au niveau international, les normes ISO bien connues sont le meilleur effort à ce jour pour

harmoniser les normes partout dans le monde. Il vaut mieux avoir une norme ISO que trois différentes normes régionales. Les normes fonctionnent sur base des Exigences Essentielles en matière de Sécurité (Essential Safety Requirements).

Nous sommes maintenant confrontés au défi ultime: la globalisation. L'introduction d'Exigences Essentielles Globales en matière de Sécurité (Global Essential Safety Requirements - GESR), va de pair avec les Paramètres Globaux de Sécurité (Global Safety Parameters - GSP). Il est possible d'en dévier en utilisant les Procédures (Globales) d'Evaluation de la Conformité. Les discussions entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie-Pacifique sur une reconnaissance mutuelle correspondent parfaitement à ce schéma. L'ISO/TC178 est le comité technique ISO qui produit les normes pour les ascenseurs et escaliers mécaniques. C'est le carrefour où se rencontrent les spécialistes de tous les continents: la plate-forme parfaite pour faire progresser le commerce international sans barrières. Son Président est Philippe Lamalle, bien connu de nos lecteurs, puisqu'il est aussi Président du Comité des Codes et Standards (C&S) de ELA.

L'ISO/TC178 a donné la tâche de suivre les exigences en matière de sécurité et d'évaluation des risques à un sous-groupe du Groupe de Travail 4 (WG4), présidé par Michael Savage. C'est le groupe qui conçoit les Exigences Essentielles en matière de Sécurité. La tâche de ce Groupe de Travail consiste à préparer les Exigences Essentielles (Globales) de Sécurité (GESR), et si elles doivent dévier des Paramètres Globaux de

Sécurité (GSP), d'appliquer les Procédures Globales d'Evaluation de la Conformité (GCAP). Les normes préparées seront alors universelles, applicables partout dans le monde. Il reste cependant beaucoup à faire; la publication des GESR et GSP permettra la mise à niveau et donc la conversion de tous les codes principaux.

**Nous avons demandé à Philippe Casteleyn, actif au sein d'ELA, mais aussi membre de l'ISO/TC178/WG4, d'expliquer où nous en sommes sur le chemin du commerce global sans barrières.**

*Laissez-moi d'abord vous donner l'état actuel du projet d'harmonisation globale au niveau ISO, avec le progrès des standards ISO:*

**ISO/TS22559 Part 1: Les Exigences (Globales) Essentielles de Sécurité (GESR).** La norme a été publiée en 2004. Depuis lors, le progrès a été rapide: en Australie, tout le travail effectué sur les codes sera basé sur les GESR et la méthodologie de l'analyse de risques. Le Canada et les Etats-Unis ont adopté le nouveau code A17.7. Les GESR de ce document ISO permettent une acceptation ultérieure aisée de designs innovants par certification d'organismes tiers, qui donneront la preuve de la conformité avec les Exigences Essentielles (Globales) en matière de Sécurité. Elles sont similaires pour l'Europe aux Exigences Essentielles en matière de Sécurité (ESR) et aux Exigences Essentielles (Globales) en matière de sécurité de la Directive Ascenseurs. Un document de travail compare les deux et se termine par la promotion des GESR en Europe et dans le



Philippe Casteleyn, membre de l'ISO/TC178/WG4 est aussi membre de plusieurs comités et groupes de travail chez ELA

reste du monde. La révision de la norme EN 81-1/2 est lancée. Les GESR doivent y être intégrés. La Chine et la Malaisie étudient la possibilité d'utiliser le document européen. Le Japon a l'intention de publier la norme ISO en tant que standard industriel Japonais (JIS). La Russie a adopté tous les GESR dans nouveau projet de loi.

**ISO/TS22559 Part 2:** établit les Paramètres de Sécurité Globaux (GSP). La première version rédigée par le Comité sera bientôt disponible. L'enquête publique sur la version ISO/TS 22559-Part 2 est prévue pour la fin du premier trimestre 2007.

**ISO/TS22559 Part 3:** définit les Procédures Globales d'Analyse de la Conformité (GCAP). Elle est en préparation.

**Q2: Pourquoi une «approche globale»? Y a-t-il vraiment un besoin en la matière? Après tout, les grandes entreprises sont déjà présentes sur tous les marchés du globe et cela sans trop de problèmes...**

Il est vrai que des standards mondiaux, en particulier quand il s'agit de normes de produits, constituent une des manières de régler la question des Exigences Essentielles de Sécurité. De plus, des procédures appropriées d'évaluation de la conformité, que l'on peut obtenir par des procédures d'accréditation correctes et des protocoles de certification, permettent également de dévier de ces standards et gardent donc la porte ouverte pour toute innovation.

Cette approche fonctionne dans l'Union Européenne et est sur le point d'être appliquée aux Etats-Unis (introduction de la norme A17.7 en 2007).

Les prochaines étapes sont l'introduction des

Exigences Essentielles de Sécurité (ISO – GESR), des Paramètres Globaux ISO de Sécurité (GSP), ainsi que la création et l'application des Procédures Globales ISO d'Évaluation de la Conformité (GCAP). Cela devrait assurer dans l'avenir une acceptation mondiale des produits et un commerce mondial sans entraves.

La condition préalable au succès à long terme d'une approche ISO globale pour la réalisation du commerce sans barrières, c'est que les spécialistes nationaux et internationaux des codes et standards commencent à réfléchir de manière plus globale, lorsqu'ils rédigent les codes EN, ANSI ou JIS et autres, pour en arriver finalement à un standard ISO unique, appliqué partout sur base nationale.

**Q3: Devrait-il y avoir une organisation faîtière «légère», pour réunir les associations d'ascenseurs et escalators du monde et préparer ensemble les normes globales et l'acceptation mondiale des produits?**

Il faut clairement communiquer de manière plus proactive sur les normes et standards, même si par exemple, la Chine a déjà d'excellentes relations avec le CEN (l'organisation des normes européennes). Nous avons besoin de regrouper les connaissances.

Un récent «Forum d'harmonisation» organisé à Hong Kong par PALEA (l'association des ascenseurs et escaliers mécaniques d'Asie-Pacifique), s'est clôturé par un appel à l'établissement d'un réseau mondial plus actif, à une communication plus poussée et à un intérêt clairement exprimé pour une liaison de toutes les associations internationales de l'ascenseur: PALEA, JEA, ELA, NEII, MERCOSUR, ALA, etc... pour étudier ensemble les questions politiques, élaborer des méthodes de reconnaissance réciproque, ainsi que collaborer avec les laboratoires de certification et les organes d'accréditation. Tout ceci est lié au commerce sans barrières et à l'introduction aisée partout dans le monde, de nouveaux concepts et d'innovations dans les domaines



La dernière réunion de l'ISO/TC178/WG4 s'est déroulée à Tokyo au Japon. L'acceptation globale des produits était à l'agenda.

de l'ascenseur et de l'escalier mécanique. Il y a un besoin évident de liaison internationale et ELA a un rôle majeur à y jouer.

**Q4: Sommes-nous encore loin d'un commerce mondial sans barrières?**

L'industrie de l'ascenseur a réussi à achever et à publier les Exigences Essentielles de Sécurité (GESR ISO) en 2004 et à préparer une première version des paramètres de sécurité (GSP ISO). Cette partie peut être considérée comme le travail technique «simple», pour lequel nos experts sont disponibles.

Cependant, pour achever la partie concernant l'évaluation globale de la conformité (GCAP ISO), le travail est plus complexe. Lorsque ce GCAP sera prêt, la partie la plus difficile sera la politique d'implémentation d'une coopération plus poussée. Cela représente du grand art politique!

L'industrie de l'ascenseur devrait faire plus de lobbying en ce sens et devrait soutenir une politique d'application claire en matière de standards et d'évaluation de la conformité pour le commerce mondial. Cela peut se faire par:

- l'appui sur l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), particulièrement l'Accord sur les Barrières Techniques au Commerce (BTC);
- la conclusion d'accords bilatéraux (intergouvernementaux) pour réduire les barrières et le coût du commerce (par ex. les tests et la certification), qui a consisté jusqu'à présent dans la conclusion d'accords de reconnaissance mutuelle (MRA) pour l'évaluation de la conformité, la certification et le marquage;
- l'assistance technique pour faire en sorte que les régimes réglementaires de pays tiers soient transparents et favorables aux échanges, et qu'une infrastructure appropriée soit établie pour les tests et la certification;
- la collaboration en matière de règlements, visant à l'harmonisation avec les partenaires commerciaux, pour aboutir à un accord sur les pratiques réglementaires optimales et la promotion du recours à celles-ci, avec une transparence accrue en matière de règlements et de standards, de standardisation internationale et l'harmonisation des règlements entre partenaires commerciaux.

Tout cela est faisable, mais la route est encore longue pour l'harmonisation mondiale des normes! Il est temps pour l'industrie de l'ascenseur de tisser des liens à l'échelle du monde pour faire du commerce sans barrières une réalité.



# LA DIRECTIVE MACHINES: UNE LIMITE BIENVENUE

## Que contient la "nouvelle" Directive Machines 2006/42/CE d'intéressant pour l'industrie de l'ascenseur ?



La publication de la nouvelle « directive relative aux machines 2006/42/CE » le 17 mai 2006 résout un problème qui perdure depuis des années... la séparation, la limite à placer entre véritables ascenseurs, qui sont couverts par la directive 95/16/CE et les plates-formes ou appareils de levage utilisés surtout par les personnes handicapées, et qui elles, sont couvertes par la Directive Machines. L'industrie de l'ascenseur avait tiré la sonnette d'alarme il y a quelques années déjà, en signalant à la Commission Européenne que nous avons besoin d'une telle distinction, pour éviter que des plates-formes ou habitacles ne soient installés dans des immeubles résidentiels afin d'y être utilisés par le grand public, alors même que les caractéristiques de sécurité et l'utilisation normale des plates-formes ne correspondent pas et ne fournissent pas le même niveau de sécurité que celui qui est exigé par la Directive Ascenseurs.

La Commission Européenne a compris notre requête et considéré que la meilleure différenciation serait de limiter la vitesse des plates-formes ou habitacles à 0,15 m/sec, avec pression continue sur le bouton, si la plate-forme ne dispose pas d'un habitacle complètement fermé. La Commission a décidé de ne pas garder le critère de hauteur que nous avons proposé.

### 1. Le nouveau texte :

Le changement principal à la Directive Ascenseurs se trouve à l'article 1, paragraphe 3 dans le texte de la nouvelle Directive Machines, modifiant par la même occasion la Directive Ascenseurs.

*"La directive ne s'appliquera pas aux appareils de levage dont la vitesse ne dépasse pas 0,15 m/sec, aux escaliers et aux trottoirs mécaniques."*

Dans l'Annexe 1, au paragraphe 6.4.1 : Risques aux personnes sur la plateforme ou dans l'habitacle, les points principaux du design de la plateforme/habitacle sont décrits dans les termes suivants :

- *L'habitacle doit être conçu et construit de manière à éviter les risques dus au contact entre les personnes et/ou les objets dans l'habitacle, d'une part, et tout élément fixe ou mobile, d'autre part. Le cas échéant, l'habitacle lui-même doit être complètement clos avec des portes équipées d'un dispositif de verrouillage qui empêche les mouvements dangereux de l'habitacle quand les portes ne sont pas fermées. Les portes doivent rester fermées si l'habitacle s'arrête entre deux paliers, lorsqu'il existe un risque de chute hors de l'habitacle.*
- *La machine doit être conçue, construite et, le cas échéant, équipée de dispositifs de manière à éviter le déplacement non contrôlé de l'habitacle vers le haut ou vers le bas. Ces dispositifs doivent pouvoir arrêter l'habitacle à sa charge maximale d'utilisation et à la vitesse maximale prévisible.*
- *L'arrêt dû à l'action de ce dispositif ne doit pas provoquer de décélération dangereuse pour les occupants, dans tous les cas de charge.*

Dans l'Annexe 1, paragraphe 6.4.2., Commandes situées aux paliers, sont décrits les points suivants :

Les commandes, autres que celles à utiliser en cas d'urgence, situées aux paliers ne doivent pas déclencher les mouvements de l'habitacle lorsque :

- les organes de service de l'habitacle fonctionnent,
- l'habitacle n'est pas à un palier.

### 2. Les délais d'application

- La nouvelle Directive Machines est en vigueur depuis le 29 juin 2006
- Elle remplace la Directive Machines 98/37/CE
- Elle doit être transposée dans les législations nationales d'ici le 29 juin 2008
- Elle est d'application dans toute l'Europe à partir du 29 décembre 2009

### 3. Les principales modifications concernant les "systèmes élévateurs de personnes" dans la nouvelle Directive Machines

- Tous les systèmes élévateurs dont la vitesse est égale ou inférieure à 0,15 m/sec. tombent sous le coup de l'application de la Directive Machines
- Le mot "cabine" de la définition est remplacé par le mot "habitacle"
- L'habitacle doit être une cabine complètement fermée, avec porte (voir Annexe 1)
- La terminologie des Exigences Essentielles de Santé et Sécurité (EESS) est alignée sur la terminologie de l'ISO 12100-1, concernant le processus d'évaluation du risque

Note: le Comité Codes & Standards d'ELA mettra un tableau présentant la Directive Machines à disposition au cours du premier trimestre 2007

## Les pictogrammes ISO pour illustrer le SNEL

Chacun des 74 risques de la norme de sécurité pour les ascenseurs existants (Safety Norm for Existing Lifts ou SNEL – EN 81-80) peut être illustré par un ou plusieurs pictogrammes existant dans la librairie des normes ISO, ou bien encore par l'un des pictogrammes créés par ELA selon les règles établies par l'Organisation Internationale de Standardisation. Philippe Casteleyn et le Comité Communication d'ELA ont développé une brochure, qui est destinée à accompagner la brochure regroupant tous les signes ISO s'appliquant à l'ascenseur et intitulée «ISO Signs». Cette nouvelle brochure SNEL Signs sera insérée dans un rabat à l'arrière de la brochure ELA SIGNS. Elle présente les principales illustrations qui peuvent être utilisées pour attirer l'attention sur les risques SNEL et conseille aux entreprises du secteur, qui sont membres des associations

nationales, d'utiliser ces pictogrammes en créant des documents clairs et explicites, qui peuvent être affichés dans la salle des machines d'ascenseurs existants, pour informer les visiteurs professionnels (équipes de maintenance, inspecteurs des organismes notifiés), mais aussi le concierge, le propriétaire du bâtiment ou encore le personnel assurant le nettoyage, des risques auxquels on n'a pas encore remédié sur cet ascenseur-là. Ce document peut aussi être traduit et faire l'objet d'un courrier au propriétaire ou au gérant de l'immeuble, pour attirer son attention sur le fait que certains risques du SNEL ne sont toujours pas couverts ou supprimés sur cet ascenseur-là.

Ce petit rappel sera utilisé pour éviter des accidents et rendre l'ascenseur plus sûr en attendant qu'il soit révisé et les risques supprimés.



## Varsovie: Congrès de promotion de la Sécurité des Ascenseurs Existants (SNEL)



Une large audience au Congrès de l'Ascenseur de Varsovie.



Pour leur congrès annuel de l'ascenseur, nos collègues de l'association polonaise ont réuni plus de 100 personnes dans l'un des bâtiments de l'Université de Varsovie. Le sujet le plus important discuté lors de cet événement, par les représentants du secteur, les fonctionnaires concernés, les représentants des organismes notifiés, les gérants d'immeubles et de logements sociaux, les professeurs d'université et autres personnes présentes, était l'application du SNEL, la norme de sécurité pour les ascenseurs existants, pour laquelle l'association polonaise a terminé le «filtrage»

de la législation existante et identifié les risques qui doivent être couverts par la nouvelle législation polonaise. Les textes sont prêts et sont en train d'être discutés avec les autorités gouvernementales. Luc Rivet représentait ELA; il a parlé de l'état d'avancement de l'application du SNEL en Europe. L'application de la norme progresse clairement en Pologne, qui pourrait être le prochain état membre à légiférer sur la sécurité des ascenseurs existants, avec le soutien total d'ELA.

# Build-for-All



Le lancement officiel du manuel de référence «Build-for-All» s'est déroulé le

15 novembre dernier dans les locaux du nouveau Parlement européen de Strasbourg, un endroit prestigieux pour la publication d'un excellent document, qui vise à promouvoir l'accessibilité totale et à intégrer les personnes handicapées dans la vie normale par l'accès de tous au milieu bâti en Europe, plus spécifiquement dans les contrats signés par les autorités publiques. Les autorités publiques de tous types; qu'il s'agisse de communes, de villes, d'agences gouvernementales, de ministères, de sociétés de chemins de fer ou d'autres sociétés de transport, doivent dès maintenant (dès que les directives européennes auront été transférées dans chaque législation nationale) respecter les exigences des directives 2004/17 et 18/EC, les «directives sur les marchés publics», qui détaillent les procédures à appliquer pour les appels d'offre publics au-dessus d'un montant de 5.278.000 €

Malheureusement, les textes des directives n'imposent pas de critères d'accessibilité. Ils ne font que conseiller aux autorités qui émettent les appels d'offre, d'inclure des critères d'accessibilité comme spécifications techniques ou conditions de performance (ou les deux) dans les critères d'attribution.

En tant que membre actif de l'initiative «Build-for-All» de la Commission Européenne, ELA souligne l'importance de promouvoir l'accessibilité totale et l'inclusion sociale. Ce faisant, elle contribue au plein emploi, à l'économie des deniers publics et au final, elle soutient la croissance économique.

Les marchés publics représentent 16% du

Produit Industriel Brut européen, l'équivalent de 1.500 milliards d'€ par an. Lorsque l'on sait que 34,5% de la population européenne vieillissante aura 60 ans et plus en 2050 (comparé à 20,3% aujourd'hui), on comprend l'importance d'imposer un accès aisé aux handicapés dans l'environnement bâti, partout en Europe.

La réunion de Strasbourg était présidée par trois Présidents d'Intergroupes parlementaires; 3 parlementaires européens qui président respectivement la Commission Logement urbain (Jean-

Marie Beaupuy – France), Vieillesse (Liz Lynne – Royaume-Uni) et Handicap (Richard Howitt – Royaume-Uni). Nous avons le plaisir d'avoir une salle pleine, avec quelques 100 personnes présentes, parmi lesquelles quelques 10 parlementaires d'Allemagne, de Pologne et d'autres pays, pour écouter le message du Commissaire Spidla. Etaient également présents David Fazakerley du LEIA et Philippe Casteleyn pour Agoria. Luc Rivet représentait ELA et a expliqué la position de l'association en ce qui concerne le vieillissement de la population dans nos

Pour le Parlement européen, Jean-Marie Beaupuy (F) reçoit la lithographie des partenaires de Build-for-All.



Elizabeth Straw, Commission Européenne, pendant sa présentation, avec la parlementaire Liz Lynne à l'arrière-plan



## Lancement officiel et session d'intergroupes au Parlement européen de Strasbourg



Une occasion rare : 3 Présidents de Commissions parlementaires du Parlement européen président l'événement : de gauche à droite : Liz Lynne (GB), Richard Howitt (GB), Silvio Sagromola (Info-Handicap – Luxembourg) et Jean-Marie Beaupuy (F)



Philippe Casteleyn (B) en conversation avec le Président du Forum Européen des Handicapés (EDF), Yannis Vardakastanis (GR) et le conseiller d'EDF Ask Andersen (DK)



sociétés, qui changeront rapidement à l'horizon de la décennie. Il a également expliqué l'importance de l'accessibilité verticale dans TOUS les bâtiments, publics comme résidentiels. Comme indiqué à la page 49 du Manuel de référence Build-for-All, «aucun bâtiment public ne devrait être construit sans ascenseur, si le bâtiment comporte plus d'un niveau». Les représentants du Conseil Européen des Architectes (ACE) et du Forum Européen des Handicapés (EDF) participaient aussi aux débats animés. Pour la Commission Européenne, Elizabeth Straw, insista sur le fait que le travail ne s'arrêtait pas avec la publication de cette plaquette et que la Commission songeait aux meilleures manières d'effectuer le suivi de la mise en place du programme Build-for-All en Europe.

Au cocktail qui concluait la journée de lancement des publications Build-for-All, Silvio Sagromola, directeur de Info-Handicap (Luxembourg) et secrétaire de BfA, a offert à Jean-Marie Beaupuy, qui représentait le Parlement européen, une lithographie d'une artiste très en vue au Luxembourg. L'œuvre est intitulée «Donner et recevoir». Un titre particulièrement à propos.

David Fazakerley (GB) parmi l'assistance dans l'un des hémicycles du parlement de Strasbourg



en bref



en bref



en bref

## Le Liftinstituut & Efectis promeuvent la norme EN 81-58

Après la Conférence sur l'incendie et la gestion des risques organisée par EEA et quelques partenaires, comme AXA et le Liftinstituut, ce dernier, qui est basé aux Pays-Bas et constitue l'un des organismes notifiés européens les plus actifs, a lancé une campagne d'information avec son laboratoire partenaire Efectis (anciennement TNO). Comme l'un de ses directeurs, Piet Ram, l'avait présenté lors de la conférence Feu, le laboratoire Efectis a testé une paire de portes pour Otis Turquie, en appliquant la méthode de mesure de passage du gaz, telle que définie par EN 81-58. Le résultat obtenu est satisfaisant et après avoir légèrement corrigé ses procédures, le laboratoire Efectis se déclare prêt à tester les portes d'ascenseur sur base de la norme EN 81-58. Le laboratoire néerlandais suit ainsi les traces de plusieurs autres laboratoires européens, qui testent avec succès les portes, suivant cette méthode qui assure la conformité à la directive ascenseurs: le labo-

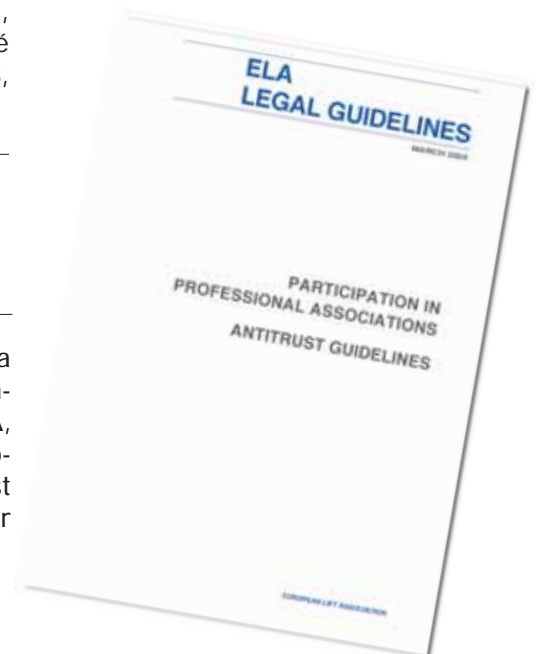


ratoire de l'université de Gand en Belgique et Warrington au Royaume-Uni, ainsi que plusieurs autres laboratoires en France, en Allemagne et d'autres pays. Les choses bougent enfin, et dans la bonne direction. Pour que les choses soient absolument claires, ELA a publié un document intitulé « Position Paper » sur la EN 81-58,

expliquant tout ce qu'il faut savoir, de la genèse de la norme à ses spécifications techniques et au cadre légal. Ce document est disponible sur le site d'ELA dans la section «members only», [www.ela-aisbl.org](http://www.ela-aisbl.org)

## Nouvel effort d'information sur les règles anti-trust

Comme le Conseil d'administration d'ELA l'a décidé, l'association a contacté toutes ses associations membres, en leur demandant de communiquer à nouveau les règles de conduite anti-trust publiées par ELA, ainsi que le Code de Conduite, pour que chacun des membres des associations membres soit bien conscient de ce qui est autorisé et de ce qui est interdit. Un film sur le sujet, produit par le bureau d'avocats employé par ELA, est également une bonne source d'information.



Pour plus d'infos contactez ELA à l'adresse suivante:  
E-mail: [l.rivet@ela-aisbl.org](mailto:l.rivet@ela-aisbl.org)  
Web: [www.ela-aisbl.org](http://www.ela-aisbl.org)

Boulevard du Souverain/Vorstlaan, 207/5  
B-1160 Bruxelles  
Tel: + 32 2 779 50 82 Fax: + 32 2 772 16 85